

Contrat de licence

Entre

.....
(ci-après le client)

et

L'Etat de Vaud représenté par le Service des Automobiles et de la Navigation
Avenue du Grey 110, 1014 Lausanne
(ci-après SAN)

1. Principes

VIACAR est un logiciel qui couvre les activités d'un service des automobiles et de la navigation. Il permet la gestion d'une candidature d'élève conducteur par Internet.

2. But

Permettre aux moniteurs via un programme appelé ldispo de prendre des rendez-vous d'exams théoriques et pratiques ainsi qu'enregistrer les cours de formation obligatoire.

3. Prestations fournies

L'objet de ce contrat de licence est le droit décrit ci-après d'utiliser l'application IDISPO (pack logiciel «Moniteurs») par Internet.

4. Droits d'utilisation

Le client bénéficie du droit d'utiliser le logiciel IDISPO par Internet. Le logiciel comprend les processus de base suivants :

- Aperçu des rendez-vous de ses élèves, enregistrement des rendez-vous d'exams théoriques et pratiques avec leurs confirmations, enregistrement des cours obligatoires soit les cours de premiers secours (APS), les cours de théorie de la circulation routière (sensibilisation) et les cours d'instruction pratique de base (IPB).
- Modification des rendez-vous avec confirmation du report.

Les changements pour des raisons techniques ou fonctionnelles restent réservés.

Pour le surplus, il est renvoyé au mode d'emploi de IDISPO, version 1.0.

IDISPO est en exploitation 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sous réserve d'interventions de maintenance annoncées au préalable et/ou de limitations du SAN requises par l'exploitation. La maintenance est assurée du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00. Aucun service de piquet n'est organisé en dehors des horaires normaux de travail ainsi que les week-ends et les jours fériés.

IDISPO doit être utilisé exclusivement pour les besoins propres du client.

Les moniteurs qui disposent des droits d'accès et qui cessent leurs activités doivent l'annoncer au SAN, leurs droits d'accès seront supprimés.

L'application est exploitée par Internet. Le client n'a pas besoin d'une installation informatique particulière. Le SAN n'assume aucun support local.

Le SAN décline toute responsabilité en cas de pannes ou d'interruptions d'exploitation.

5. Autorisations d'accès

L'autorisation d'accès est accordée exclusivement aux moniteurs sous forme nominative.

6. Obligations du SAN

Le SAN est responsable de l'exactitude des données dans IDISPO.



7. Obligations du client

Le client s'assure que :

- les données sont utilisées exclusivement selon les conditions mentionnées au chiffre 4.
- les User ID et les mots de passe ne sont pas communiqués à des tiers.
- l'adresse de facturation qu'il a choisie pour son client s'effectue pour le compte de ce dernier.

Le client est responsable, selon l'art. 97 du code des obligations (CO), des dommages qui découleraient d'un traitement illicite des données de IDISPO par des collaborateurs clients.

8. Conditions

Les frais de licence sont annuels et se montent à CHF 100.- + TVA. L'échéance est au 31 janvier, avec délai de paiement à 30 jours. Les coûts peuvent être adaptés en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice national des prix à la consommation, base 2000). De plus, le SAN se réserve le droit d'adapter ses prix à la suite de mises à jour, nouvelles versions, modifications pour des raisons techniques, fonctionnelles ou légales.

En cas de résiliation ou d'annulation du contrat de licence pour d'autres raisons, les frais de licence versés ne seront pas remboursés.

9. Entrée en vigueur

Ce contrat de licence entre en vigueur au moment de sa signature.

10. Validité

Le présent contrat est valable jusqu'au 31 décembre 2012. Il se renouvelle tacitement d'année en année s'il n'est pas dénoncé 3 mois avant son expiration.

Une résiliation, hors échéance précitée, du contrat de licence est possible si les conditions légales venaient à changer, à être supprimées ou pour d'autres motifs importants (par ex. des motifs d'exploitation de la part du SAN) qui empêcheraient l'exécution des obligations du contrat de licence, un préavis de 3 mois pour la fin d'un mois doit être respecté.

11. For juridique

Le for est à Lausanne.

Lieu et date :

Lausanne, le

Lieu et date :

.....

Pour l'Etat de Vaud
Le Chef du Service des
automobiles et de la navigation

Le client

Pascal Chatagny

NIP N° : _____

Moniteurs N° : _____

Utilisateur(s) (nom, prénom, E-mail) : _____
